

**DES COMTES DEVENUS ROIS FACE AU CAPÉTIEN :
MAISONS DE BARCELONE ET D'ANJOU AUX XII^e ET XIII^e SIÈCLES**

Aux XII^e et XIII^e siècles, les principautés territoriales occupent une part prédominante de l'espace du royaume de France. Leurs ducs et comtes mènent des politiques sophistiquées pour conserver leurs prérogatives face au renforcement de la royauté capétienne et à son expansion. Dans ce conflit de longue haleine, deux maisons se singularisent par leur dynamisme conquérant et, du moins à court terme, par leurs succès : Anjou et Barcelone. L'une et l'autre ont lutté avec acharnement contre le roi de France pour conserver et agrandir leur domaine. Elles ont connu l'invasion sans lendemain des troupes françaises au cœur même de leurs terres dans le dessein de destituer leur prince au profit d'un Capétien : débarquement du futur Louis VIII en Angleterre (1216) et croisade menée au nom de Charles de Valois (†1325), fils du roi Philippe III (1270-1285), contre la Catalogne (1285). Ces deux dynasties entretiennent également des rapports souvent difficiles avec la papauté. On se souviendra ainsi de l'affaire Becket, ou du soutien prêté aux gibelins par les Barcelonais, successeurs des Hohenstaufen dans le royaume de Sicile, qui leur vaut l'excommunication et même la croisade dont il vient d'être question. Comparer leurs stratégies est d'autant moins déplacé que les deux maisons princières ont forgé une solide alliance pour contrer les Capétiens, l'une à l'ouest et l'autre au sud de l'ancienne Francie occidentale¹.

Outre leur rivalité avec le roi de France, les deux dynasties princières d'Anjou et de Barcelone présentent en commun la constitution de ce qu'on a appelé de façon anachronique un « Empire », ou plus exactement d'un vaste conglomérat de territoires autonomes, liés de façon plus ou moins étroite à leur prince. Celui des Plantagenêt est atlantique : il englobe une grande partie de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et l'ouest de la France. Celui des Catalans est méditerranéen. À l'opposé de la cohérence de l'Empire Plantagenêt, la dispersion de cette réunion d'enclaves exige de donner la longue liste des principautés qu'elle englobe : Catalogne, Aragon, Valence, Baléares, Montpellier, Rouergue, Gévaudan, Carlat, Provence, Sicile et duché d'Athènes. *Last but not least*, les deux maisons se caractérisent par leur accès à la royauté : couronne d'Angleterre pour la première en 1154 et d'Aragon pour la seconde en 1137 et surtout en 1162.

Le but du présent exposé est de présenter la situation complexe des comtes d'Anjou et des comtes de Barcelone à l'égard du roi de France. Ducs ou comtes indiscutablement puissants et riches en territoires, ils ont dû accepter la domination plus ou moins théorique du Capétien sur leurs principautés françaises. L'acquisition et la gestion de ces terres est largement conditionnée par les structures de parenté, qui nous occuperont dans une première partie. Dans la seconde, il sera question du problème de l'hommage dû au roi de France et de son acceptation ou de son rejet. Aussi important est de se pencher, en troisième lieu, sur les cérémonies d'accession à la principauté, qui pouvaient, sinon occulter, du moins mitiger la

¹ Rappelons, par exemple, qu'Henri II a été nommé par le testament de Raimond Bérenger IV le tuteur de ses enfants. Un article aborde, par un biais détourné, mais non moins intéressant, cette alliance: R. BENJAMIN, 'A Forty Years War: Toulouse and the Plantagenet', *The Bulletin of the Institute of Historical Research*, 61 (1988), p. 270-285.

suzeraineté féodale du roi. D'autres thèmes auraient certainement dû être abordés dans le cadre de cette étude, mais il a fallu les abandonner pour éviter la dispersion, ou du moins une synthèse trop vaste. Les institutions administratives, judiciaires ou comptables, la prosopographie de la cour, les relations avec la noblesse locale ne figurent pas, en conséquence, dans cet exposé.

Aux XII^e et XIII^e siècles, l'expansion territoriale des princes se fonde sur leurs stratégies matrimoniales, relayées, si besoin est, par des manifestations de force de nature militaire. Preuve en est la portée territoriale des noces des comtes d'Anjou avec l'impératrice Mathilde d'Angleterre en 1128 et avec Aliénor d'Aquitaine en 1152, tout comme celles des comtes de Barcelone avec Douce de Provence en 1112, Pétronille d'Aragon en 1137, Marie de Montpellier en 1204 et Constance de Hohenstaufen, héritière du royaume de Sicile, en 1262. À ce propos, la répudiation, en 1152, d'Aliénor d'Aquitaine par Louis VII de France est habituellement analysée, probablement à juste titre, comme une erreur politique aux lourdes conséquences. Elle semble dictée par des impératifs d'ordre personnel, et en particulier l'arrêt de l'affection « véhémente », pour employer l'adjectif des chroniqueurs de l'époque, du roi envers sa femme. Elle est aussi due à l'incapacité, attribuée alors à Aliénor, d'engendrer des garçons pour Louis VII. Le remariage immédiat de la reine à Henri II fera basculer l'Aquitaine dans le domaine angevin.

Tandis que par le passé les noces apportaient plutôt des alliances et des réseaux de clientèle, elles fournissent des royaumes, duchés et comtés au XII^e siècle. Le mariage devient conquérant et rassembleur de terres². Une certaine « territorialisation » des relations s'instaure à l'époque, comme si une domination vague sur les hommes cédait le pas à l'occupation d'un espace nettement délimité. Le processus s'accroît au XIII^e siècle, où les frontières territoriales font l'objet d'après négociations entre les princes, conseillés par leurs fidèles de ces régions limitrophes, experts sur la géographie de leur pays. C'est, par exemple, le cas pour le traité de Corbeil (1258) entre Jacques I^{er} (1213-1276), comte de Barcelone et roi d'Aragon, et Louis IX qui établit avec précision la limite entre la sénéchaussée française de Languedoc et la Catalogne. Le comte de Barcelone cède les Fenouillèdes, région située au nord du Roussillon, et la frontière s'établit sur la ligne de crête des Corbières, où une répartition stratégique des châteaux évite de mélanger les domaines. C'est une ligne de type moderne selon des critères orographiques, symbolisée et défendue par des forteresses, comme le prouve *a posteriori* son efficacité jusqu'au traité des Pyrénées de 1659³.

Si le mariage, ou « alliance » au sens anthropologique du terme, rassemble les principautés, la « filiation », c'est-à-dire, toujours selon le vocabulaire de l'ethnologie, la transmission de biens symboliques et matériels au sein d'un groupe de parenté, tend à dissocier les territoires. Les luttes intrafamiliales sont, en effet, le lot des maisons d'Anjou et de Barcelone. Pour la première, rappelons qu'Henri II, sa femme Aliénor d'Aquitaine et leur innombrable progéniture n'ont cessé de se combattre. En témoignent la vaste révolte de 1173, fomentée par Aliénor et par ses fils Henri le Jeune, Richard Cœur de Lion et Geoffroi de Bretagne, la nouvelle rébellion d'Henri le Jeune en Limousin en 1183 ou le harcèlement fatal d'Henri II malade, en 1189, par les troupes du même Richard, sans parler du meurtre fort vraisemblable du jeune Arthur de Bretagne par son oncle Jean Sans Terre au lendemain de la bataille de Mirebeau (1202). Ces agressions frappent par leur réitération. Elles s'enchaînent dans un perpétuel recommencement. Les Plantagenêt sont les Atrides du XII^e siècle. Cette dernière comparaison peut apparaître comme anachronique. Le chroniqueur Richard de Devizes, contemporain et admirateur de Richard Cœur de Lion, se réfère pourtant à la

² M. AURELL, *Les Noces du comte. Mariage et pouvoir en Catalogne (785–1213)* (Paris, 1995), p. 339.

³ G. LANGLOIS, *Olivier de Termes. Le cathare et le croisé (vers 1200–1274)* (Toulouse, 2001), p. 155–159.

mythologie grecque, quand il affirme que la dynastie angevine est « la confuse maison d'Édipe⁴ »

La maison de Barcelone connaît des conflits similaires. Elle utilise ses principautés de Languedoc et Provence pour caser ses cadets, qui acceptent en contrepartie de prêter hommage à leurs frères aînés. Ce système aboutit parfois à des luttes ouvertes. En 1184, Sanche de Provence refuse, par exemple, l'allégeance pour la Provence à son aîné Alphonse II d'Aragon, pactisant avec ses ennemis. La révolte est vite matée, et Sanche et son fils Nunyo Sanche, pleinement réconciliés, continuent de jouer un rôle important dans les affaires politiques de leur dynastie⁵. Plus graves sont les luttes qui divisent la famille à la suite du partage par Jacques I^{er} de son domaine entre ses fils Pierre III (1276-1285), devenu roi d'Aragon, et Jacques II (1276-1311), roi de Majorque. Si le premier hérite de la Catalogne et des royaumes d'Aragon et de Valence, le second gouvernera Majorque, Ibiza, le Roussillon, la Cerdagne et Montpellier. Le conflit entre les deux frères ne tarde à éclater. En 1285, Jacques II soutient l'invasion avortée de la Catalogne par Philippe III de France et son fils Charles de Valois. Les îles Baléares lui sont confisquées jusqu'en 1298. Le conflit éclate à nouveau, tandis que Pierre IV d'Aragon (1336-1387) envahit Majorque. En 1349, il tue son oncle Jacques III au cours de la bataille de Llucmajor, annexant, pour toujours, les Baléares et le Roussillon à son domaine. Il emprisonne Jacques, le seul fils de Jacques III, capturé à Llucmajor. Ce prétendant au trône de Majorque parvient, toutefois, à s'enfuir de Barcelone en 1362, après treize années d'un régime carcéral des plus traumatisants. Il combat sa vie durant son cousin, à l'aide du roi de France⁶.

Les explications sur les déchirures internes à chacune des deux maisons princières ne sauraient se cantonner au seul goût du pouvoir des intéressés et sur des traumatismes d'enfance, plus ou moins imaginaires. De telles interprétations psychologiques buteront toujours sur la déroutante liberté personnelle des individus. Plus pertinente paraît une approche sociologique, qui insisterait sur les valeurs des *juvenes* dans la société médiévale⁷. Ces jeunes célibataires, nomades et belliqueux mènent une vie trop différente de celle du chef de famille, le *senior* au double sens de « plus âgé » et de « seigneur ». Ils aimeraient recevoir leur part d'héritage, qu'ils considèrent diminuée au profit d'autres membres de leur parentèle. Ce conflit intergénérationnel est particulièrement bien incarné par Henri le Jeune (1155-1183), en révolte fréquente contre son père Henri II, qui a donné lieu à une historiographie et à un légendaire des plus riches⁸. À classe d'âge égale, les luttes entre frères et cousins reproduisent assez souvent *mutatis mutandis* ce schéma juvénile, car il oppose les cadets à l'aîné pour la conquête du pouvoir et du patrimoine. Soumises à toute sorte de manipulation, les règles successorales ne sont jamais fixées ni institutionnalisées. Leur plasticité déclenche et exacerbe des conflits entre parents revendiquant un même héritage.

Une autre raison de ces luttes intrafamiliales réside sur le caractère composite de l'immense espace que contrôlent les maisons d'Anjou et de Barcelone. Des principautés territoriales sans histoire ni tradition communes y possèdent un passé lourd en inimitiés ataviques. L'Empire Plantagenêt ou la Couronne d'Aragon sont divisibles par essence; leur

⁴ *Chronicon Richardi Divisensis de tempore regis Richardi Primi. The Chronicle of Richard of Devizes*, éd. J.T. APPLEBY (Londres, 1963), p. 2-3, d'après une citation de la *Thébaïde* de Stace (vers 45-96).

⁵ M. AURELL, *La Vielle et l'épée : troubadours et politique en Provence au XIII^e siècle* (Paris, 1989), p. 59-60, 294-295.

⁶ Pour une approche événementielle de l'histoire du royaume de Majorque, voir J. E. MARTÍNEZ FERRANDO, *La tragica storia dei re di Maiorca*, (Cagliari, 1993). Approche socio-économique: D. ABULAFIA, *A Mediterranean emporium. The Catalan kingdom of Majorca* (Cambridge, 1994).

⁷ G. DUBY, 'Les « jeunes » dans la société aristocratique dans la France du Nord-Ouest au XII^e siècle', *Annales: Economies, Sociétés, Civilisations*, 19 (1964), p. 835-846, repris dans G. DUBY, *Féodalité* (Paris, 1996), p. 1383-1397.

⁸ V. L. PUCCETTI, *Un fantasma letterario : il « Re Giovane » del Novellino* (Bologne, 2008).

cohérence est fragile ; de trop puissantes forces centrifuges les agitent. Les cadets sont donc encouragés à l'irréductibilisme par l'aristocratie du comté qu'ils gouvernent. Même éloigné, le roi de France reste leur seigneur éminent. Il n'hésite donc pas à fomenter habilement la contestation par les parents proches ou par la noblesse locale contre les maisons d'Anjou et de Barcelone, dont l'expansion vers l'ouest ou vers le sud se trouve compromise par ces rébellions. Il divise pour vaincre. Aussi provisoire et changeable soit-elle, l'alliance entre Philippe Auguste et les frères Geoffroi de Bretagne, Richard Cœur de Lion et Jean Sans Terre à l'encontre de leur père Henri II est des plus significatives. Elle se visualise par les signes d'une amitié confinant à la tendresse, dont la portée politique est supérieure à l'affective : manger à la même table, dormir dans le même lit, s'embrasser ou se tenir de la main⁹... Du même acabit paraît le pacte entre Jacques II de Majorque et le roi Philippe III, mort sur ses terres, au retour de son expédition désastreuse contre la Catalogne de Pierre III, frère de son allié.

Même couronnés, les comtes de Barcelone ou d'Anjou n'en doivent pas moins l'hommage au roi de France. En cela, ils restent davantage princes que rois. Ils souffrent, en conséquence, d'un handicap politique et symbolique considérable à l'égard du roi de France, dont ils sont les vassaux. Les Catalans ont su, toutefois, éviter, dans les faits, de lui prêter foi et hommage, puisque la dernière cérémonie attestée pour l'un d'entre eux remonte à 952 : Guifred II Borrell (897-911) jure alors fidélité au Carolingien Charles le Simple. En 987, l'avènement d'Hugues Capet est perçu comme illégitime par ces comtes pyrénéens, qui rejettent l'usurpation du trône par ses descendants. Il faut attendre 1279 pour que Jacques II de Majorque se reconnaisse vassal de Philippe III pour la seigneurie de Montpellier, mais aussi de son père Pierre III pour les Baléares. Mais il n'est pas, à proprement parler, un comte de Barcelone, mais de Roussillon et Cerdagne. Le rejet de l'hommage se manifeste également pour la Provence, qui, située à l'est du Rhône, se trouve sous domination théorique de l'empereur romano-germanique. Autour de 1178, Alphonse II d'Aragon déconseille à son frère Raimond Béranger (†1181), comte de Provence, de rendre l'hommage pour elle à Frédéric Barberousse, pour lequel l'archevêque d'Arles officie une cérémonie de port de couronne à la cathédrale de Saint-Trophime¹⁰.

La situation de la maison d'Anjou est bien différente en comparaison des comtes de Barcelone, puisque ses membres prêtent de longue date et sans solution de continuité l'hommage au roi de France. Il en va, à peu près, de même pour les ducs de Normandie, dont ils descendent par les femmes. Ces derniers effectuaient cette cérémonie de soumission « en marche », dans le Vexin, à la frontière de leur territoire et du domaine francilien du roi. En 1151, toutefois, Geoffroi le Bel, comte d'Anjou, fait prêter à Paris, au cœur même des possessions royales, l'hommage à Louis VII par son fils Henri. Rompant ainsi avec la tradition normande, dont il aurait pu user au nom de son épouse l'impératrice Mathilde, il renforce la portée symbolique de sa vassalité. Dans ce geste complexe que sont la foi et l'hommage, la soumission demeure supérieure à l'égalité. L'amitié symbolique entre le seigneur et son homme, mise en valeur par l'*osculum*, n'est cependant pas exclue¹¹. Il est vrai que l'hommage au roi de France sert à entériner l'avènement d'un nouveau duc ou comte. Sur ce point, il est indéniablement rassurant pour celui qui s'y plie, souvent un jeune héritier, car il légitime sa charge à l'encontre de ses parents qui souhaiteraient l'en déposséder.

⁹ C.S. JAEGER, *Ennobling Love : In Search of a Lost Sensibility* (Philadelphie, 1999), p. 11–13.

¹⁰ M. AURELL, 'L'expansion catalane en Provence au XII^e siècle', *Estudi general*, 5–6 (1985–1986), p. 175–197.

¹¹ K. VAN EICKELS, 'L'hommage des rois anglais et de leurs héritiers aux rois français au XII^e siècle : subordination imposée ou reconnaissance souhaitée ?', dans M. AURELL/N.-Y. TONNERRE (éd.), *Plantagenêts et Capétiens. Confrontations et héritages* (Turnhout, 2006), p. 377–386.

À partir du XIII^e siècle, les légistes de la cour capétienne savent bien jouer de la prérogative féodale. Ils inculpent facilement de félonie leurs princes, devenus par la bouche et les mains les vassaux du roi. À la moindre incartade, ils seront donc condamnés pour cette trahison par excellence du droit féodal. L'onction royale reçue par Jean Sans Terre à Westminster ne les a pas empêchés de l'accuser par contumace pour son mariage avec Isabelle d'Angoulême lésant les Lusignan, et de décréter la saisie de ses fiefs continentaux (1203)¹². D'après le chroniqueur anglais Matthieu Paris (†1259), les émissaires que Philippe Auguste envoie au pape pour justifier l'invasion de l'Angleterre de 1216 affirment que « Jean, même s'il a reçu ailleurs l'onction, reste son homme lige¹³. »

Pour contrer un tel argument, quelques rares penseurs normands ont dû insister sur l'allodialité ancienne de la Neustrie¹⁴. Ils ne sont pourtant pas nombreux. Ainsi, Étienne de Rouen, moine du Bec, dans son *Étendard normand* (1167-1168), met en scène Frédéric Barberousse en train d'envoyer en ambassadeur Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière, gendre d'Henri II. Son émissaire doit le prier de ne pas rendre l'hommage à Louis VII, au moins « son égal en force, honneur et dignité », descendant des usurpateurs du trône carolingien, dont l'empereur est le seul héritier légitime. Frédéric offre même la France à Henri II et à ses successeurs : il lui propose de l'aider avec ses troupes à détrôner les Capétiens. Il est significatif qu'Étienne de Rouen passe sous silence, dans sa vaste fresque historique des ducs de Normandie, l'hommage de Rollon, dont il admire en revanche les conquêtes menées au détriment des Francs. Il occulte également l'enfance de Guillaume le Bâtard, alors pupille du roi de France¹⁵. À l'époque, Robert de Torigni (†1186), abbé du Mont-Saint-Michel, tient une position plus modérée. Il copie un passage de la *Relation brève sur Guillaume, comte des Normands* (1114-1120), due à un moine de l'abbaye de Battle, développant l'idée de l'allodialité de la Normandie, pour laquelle le duc ne saurait être redevable d'aucun service féodal. Tout au plus devrait-il rendre au roi une foi et un hommage comportant exclusivement les obligations négatives de ne pas attenter à sa vie ni à son patrimoine. En contrepartie, le roi jure fidélité au duc, contractant à son tour un engagement assez similaire¹⁶. Ces deux passages restent l'exception confirmant la règle de l'intériorisation de la sujétion aux Capétiens par les Plantagenêt. Ni eux-mêmes ni les autres écrivains qui leur sont proches n'occulent guère les hommages rendus au roi de France, ni même les conséquences politiques qui en découlent.

Dans la littérature de propagande des comtes de Barcelone, le refus de l'hommage est plus clairement exprimé. Preuve en est le ton des *Gestes des comtes de Barcelone*, une généalogie de la maison de Barcelone, rédigée vraisemblablement dans le monastère de Ripoll au cours des années 1162-1184. Alphonse II, premier comte de Barcelone de ce nom, vient d'accéder à la royauté aragonaise, unissant en sa personne la Catalogne et l'Aragon, de récupérer la Provence, d'annexer le Roussillon et de parfaire la reconquête de la Nouvelle Estrémadure aragonaise. Il convoque, en 1180, un concile à Tarragone, où il interdit de continuer de dater les documents selon les années de règne des rois de France. Sa volonté de s'affranchir de leur soumission, certes plus théorique que pratique, transparaît également dans le début des *Gestes*, qui racontent l'histoire de Guifred le Velu, le premier des comtes

¹² N. VINCENT, 'Isabella of Angoulême : John's Jezebel', dans S. CHURCH (éd.), *King John : New Interpretations*, (Woodbridge, 1999), p. 165-219.

¹³ Matthieu Paris, *Chronica majora*, éd. H.R. LOUARD (RS 57) (7 t., Londres, 1872-1883), ii, p. 657.

¹⁴ M. AURELL, *L'Empire des Plantagenêt (1154-1224)* (Paris, 2003), p. 140-141.

¹⁵ « *Draco Normannicus* », *Chronicles of the Reigns of Stephen, Henry II, and Richard I*, éd. R. HOWLETT (RS 82) (4 t., Londres, 1884-1889), ii, III, 4, v. 191-340, p. 718-723.

¹⁶ *The Gesta Normannorum Ducum of William of Jumièges, Orderic Vital and Robert de Torigny*, éd. E. VAN HOUTS (Oxford Medieval Texts) (2 t., Oxford, 1992-1995), ii, p. 286; 'Brevis relatio', dans *History and Family Traditions in England and the Continent, 1000-1200*, éd. E. VAN HOUTS (Aldershot, 1999), VII, p. 21-22 et 45.

nommés à vie et à titre héréditaire par le roi. D'après le récit, son père est tué au cours d'une rixe avec des émissaires du roi de France, qui le provoquent en lui tirant la barbe. À leur retour, le roi des Francs commente qu'à cause de leur forfait, il pourrait perdre le domaine de la victime. Il confie son orphelin Guifred au comte de Flandre. L'enfant grandit, rend enceinte la fille de son tuteur et revient dans son pays, où il est reconnu par sa pilosité inhabituelle. Il tue, au cours d'un duel, Salomon, « Gaulois par sa nation », usurpateur du domaine de son père. Il obtient ainsi « son comté, sis entre Narbonne et l'Espagne ». Il fait venir la fille du comte de Flandre, qu'il épouse. Il défend, enfin, ses terres attaquées par les Sarrasins. Le roi de France n'a pas les moyens de le secourir, et formule la promesse suivante : « Si Guifred parvient, de son côté et avec les siens, à bouter les Agaréens hors de ses terres, le domaine de Barcelone passera perpétuellement sous son autorité et sous celle de sa dynastie. Avant lui, en effet, le roi des Francs n'avait jamais cédé de comtés par succession héréditaire, mais il les accordait, à son gré, à la personne qu'il voulait pour un temps déterminé ». La phrase suivante conclut l'anecdote : « Et c'est ainsi que le domaine de Barcelone passa du pouvoir royal aux mains de nos comtes¹⁷ ! »

Le texte est riche à plusieurs égards. Il jette les fondations du mythe de Guifred le Velu, promis à un riche avenir¹⁸. L'ancêtre fondateur des comtes de Barcelone ressemble, à bien des égards, aux jeunes aventuriers, sortis du ruisseau pour devenir, dans l'imaginaire collectif, la souche des grandes dynasties princières d'Occident¹⁹. C'est précisément le cas de Tertulle le Forestier, aïeul mythique des comtes d'Anjou. Son mariage avec la fille du comte de Flandre reproduit, par son hypergamie, celui de Baudouin Bras de Fer, précisément souche de cette lignée septentrionale, à Judith, fille de Charles de Chauve. À l'échelle comtale, il accomplit un *Redditus regni ad stirpem Karoli Magni*, que Philippe Auguste recherche dans son mariage à Isabelle de Hainaut, à la même époque où les *Gestes des comtes de Barcelone* sont mis en forme²⁰. Pour l'auteur de ce texte de propagande, le sang carolingien qui coule dans les veines des comtes de Barcelone diminue les prétentions des Capétiens, à la légitimité douteuse, à les dominer. Ce chauvinisme anti-français se concrétise aussi dans la trahison des assassins du père de Guifred, dans l'inaptitude du roi à combattre les musulmans et dans la défaite de Salomon le Gaulois. Faible et entouré par des incapables, le roi est contraint de permettre à Guifred d'user de ses prérogatives sur ses terres, qu'il pourra transmettre à jamais à ses descendants.

Un texte historiographique plus tardif justifie dans des termes semblables la domination catalane en Provence. Il provient de la plume de Bernat Desclot, sans doute un scribe de la chancellerie de Pierre III et d'Alphonse III (1285-1291). Dans sa *Chronique* (1280-1288), tout à la gloire des comtes de Barcelone, devenus rois d'Aragon, il se penche sur la façon dont ses maîtres ont acquis la Provence, principauté qu'ils ont perdue, depuis 1245, au profit de Charles Ier, frère de saint Louis, et qu'ils se battent alors pour récupérer²¹. L'impératrice d'Allemagne est faussement accusée d'adultère par deux médisants. Elle est condamnée au bûcher, à moins qu'un champion ne la défende en duel contre ses accusateurs. Personne n'ose se porter volontaire et elle envoie son jongleur à la recherche du chevalier qui voudrait se battre pour elle. Ce messenger arrive à Barcelone dont le comte relève le défi. Convaincu par l'impératrice de son innocence, il la défend avec succès par les armes. Le mari reconnaissant lui accorde en récompense une principauté : « J'ai une terre assez proche de la vôtre qui

¹⁷ *Gesta Comitum Barchinonensium*, éd. L. BARRAU DIHIGO/J. J. MASSÓ (Barcelone, 1925), p. 3–5.

¹⁸ Sur les vicissitudes de ce personnage, vers 1200, dans le roman arthurien *Jaufre*, voir C. GIRBEA, 'De Girflet à Jaufre: destin et devenir d'un personnage arthurien', *Revue des langues romanes*, 112 (2008), p. 7–32.

¹⁹ E. BOURNAZEL, 'Mémoire et parenté', dans R. DELORT (éd.), *La France de l'an Mil* (Paris, 1990), p. 114–124.

²⁰ AURELL, *Noces*, p. 510–511.

²¹ S. CINGOLANI, *Historiografia, propaganda, comunicació al segle XIII: Bernat Desclot i les dues redaccions de la crònica* (Barcelone, 2006), p. 121–172.

appartient à l'Empire. Je vous la donne à vous et aux vôtres. Soyez marquis de Provence ! Je vous fais, à ce sujet, une charte assermentée et souscrite par nous et par les princes d'Allemagne. » La bulle d'or y est appendue. Les Provençaux accueillent avec joie leur nouveau maître²².

Le récit se greffe peut-être sur la concession en fief de la Provence, en août 1162, par Frédéric Barberousse à Raimond Bérenger IV, comte de Barcelone, et à son neveu Raimond Bérenger, mari de Richilde de Pologne, nièce de l'empereur. En tant que scribe de la chancellerie barcelonaise, Bernat Desclot a pu prendre connaissance de la bulle d'or entérinant cette concession²³. Quant à l'anecdote elle-même, il faut admettre qu'elle n'est guère originale dans le panorama de l'historiographie occidentale. Pour nous limiter au domaine anglais et angevin, un récit similaire sur l'honneur sauvé de l'impératrice se retrouve sous la plume de Guillaume de Malmesbury, puis de Matthieu Paris et Roger de Wendover : Knut, roi d'Angleterre, marie sa sœur Cunégonde à l'empereur Henri. Elle est accusée d'infidélité, mais son oiseleur, un Anglais de petite taille, nouveau David, bat pour son compte le géant des accusateurs²⁴. Toujours au XII^e siècle, la *Chronique des comtes d'Anjou* présente une structure narrative similaire, racontant la défense par Enjurer, fils de Tertulle le Forestier, de sa chaste marraine, qui le remercie par l'octroi du Gâtinais²⁵. Ce cas est d'autant plus intéressant qu'il justifie la possession d'un territoire, tout comme la Provence pour les comtes de Barcelone. En manipulant le passé, les princes affirment leur domination sur des principautés, pour lesquelles ils sont les vassaux du roi ou de l'empereur. Leur historiographie véhicule de la propagande.

Par les cérémonies d'intronisation, les comtes-ducs ont mis en valeur leurs attributs régaliens. Il n'est pas, bien évidemment, question d'évoquer dans un colloque sur les princes, et non pas sur la monarchie, le sacre, le couronnement ou la guérison des écrouelles des rois d'Angleterre ou d'Aragon. En revanche, le rituel d'accession aux duchés de Normandie et d'Aquitaine, bien documenté autour de 1200, mérite qu'on s'y arrête²⁶. Il permet d'approfondir encore le thème de l'affirmation des princes envers le roi de France, et de la façon dont ils minimisent la portée de l'hommage qu'ils sont censés lui prêter. Ils ont été considérablement enrichis par les Plantagenêt, à partir d'un rituel bien plus restreint qui avait cours pendant les périodes précédentes.

Pour le duché de Normandie, des récits assez précis nous éclairent sur la cérémonie d'avènement de Richard Cœur de Lion et de Jean Sans Terre. Ils sont dus aux chroniqueurs septentrionaux Roger de Howden (†1201) et Guillaume de Newburgh (1136-1198), qui reprennent un texte identique, ainsi que Roger de Wendover (†1236) et Matthieu Paris (v. 1200-v. 1259), tous deux moines de Saint-Albans, s'inspirant d'une source qui leur est commune²⁷. Des passages de la *Chanson de Guillaume le Maréchal* (v. 1219) et de la *Vie* d'Hugues d'Avalon (†1200), évêque de Lincoln, attribuée parfois à Adam d'Eynsham,

²² Bernat Desclot, *Crònica*, éd. M. COLL (5 t., Barcelone, 1949-1951), §8-10. #Hier fehlt Band- und Seitenangabe!#

²³ AURELL, *Noces*, p. 516-517.

²⁴ P. CHRISTOPHERSEN, *The Ballad of Sir Aldingar, its Origin and Analogues* (Oxford, 1952), p. 18-28.

²⁵ *Chroniques des comtes d'Anjou et seigneurs d'Amboise*, éd. L. HALPHEN/R. POUPARDIN (Paris, 1913), p. 29, 135-139.

²⁶ Dossier récemment repris dans M. AURELL, 'Les cérémonies d'accession à la dignité ducal dans l'Empire Plantagenêt', in C. BEAUNE et al., *Une Histoire pour un royaume (XI^e-XV^e siècle)* (Paris, 2010), p. 393-408.

²⁷ *Roger de Howden, Chronica*, éd. W. STUBBS (RS 51) (4t., Londres, 1868-1871), iv, p. 87 ; *Roger de Howden* [fausse attribution à Benoît de Peterborough], *Gesta regis Henrici Secundi Benedicti abbatis*, éd. W. STUBBS (RS 49) (2 t., Londres, 1867), ii, p. 73 ; *Guillaume de Newburgh, Historia rerum Anglicarum*, éd. R. HOWLETT (RS 82) (2 t., Londres, 1884-1885), ii, p. 504 ; *Roger de Wendover, Flores historiarum*, éd. H.G. HEWLETT (RS 84) (3 t., Londres, 1886-1889), i, p. 286 ; *Chronica majora*, éd. LOUARD, ii, p. 454.

Ge 9/12/10 17:47

Commentaire: Je ne suis pas sûre de comprendre à quoi se rapporte le sujet.

maximilian.wemhoener 19/4/10 16:01

Mis en forme: Couleur de police : Rouge, Français

geraldine.victoir 4/5/10 10:53

Mis en forme: Anglais (G.B.)

fournissent quelques compléments d'information²⁸. C'est l'archevêque de Rouen, entouré des évêques et barons de sa province ecclésiastique, qui officie dans sa cathédrale. Au cours d'une messe solennelle, il prend de l'autel principal « l'épée du duché de Normandie » et la ceint au nouveau prince. Il lui pose ensuite sur la tête un cercle ciselé de roses d'or. Il lui remet aussi l'étendard attaché à une lance, par lequel, dit Adam d'Eynsham, en usant du vocabulaire féodal, « les ducs de Neustrie recevaient jadis l'investiture de leur honneur ». Enfin, le duc jure, sur des reliques et sur les Évangiles, de respecter les lois et coutumes de sa terre, de protéger l'Église, d'exercer la justice et d'instaurer la paix. Il reçoit, en retour, l'hommage du clergé et du peuple.

Le dossier documentaire sur le rituel équivalent en Aquitaine est plus riche. Il contient quelques brèves mentions dans les chroniques locales du moine Geoffroi de Vigeois (†1184) et de Saint-Étienne de Limoges²⁹, mais surtout l'*Ordo* de bénédiction du nouveau duc, dressé de façon extrêmement précise et complète par Élie Aimeric, précenteur de cette cathédrale entre 1211 et 1218³⁰. La première et la principale des cérémonies semble se dérouler à Poitiers, ville dont les comtes contrôlent l'ensemble du duché d'Aquitaine depuis le milieu du XI^e siècle. À la Pentecôte 1171, au cours de son intronisation, Richard Cœur de Lion y est élevé, sur le siège abbatial de Saint-Hilaire, chapitre dont le duc est, du moins dans la documentation ultérieure, l'abbé laïc. L'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Poitiers lui remettent, comme c'était le cas pour la Normandie, une lance et son étendard. L'hymne *O princeps egregie*, composé à Saint-Martial de Limoges, est alors entonné.

Le cortège princier se dirige ensuite à Limoges, où la cérémonie et les oraisons récitées pour chacun des gestes rituels sont particulièrement bien exposées par l'*Ordo* d'Élie Aimeric. Même soumise à caution en raison de son but, bien plus normatif que descriptif, et de sa transmission tardive, cette source mérite d'être résumée en détail. C'est aux portes de la cathédrale Saint-Étienne que l'évêque de Limoges, entouré des chanoines du chapitre, attend le nouveau prince. Il lui tend un bassin d'eau bénite pour qu'il se signe, et il le revêt d'un manteau en soie. Il prie alors pour que le nouveau duc délivre sa principauté de ses ennemis et lui apporte la paix. Il lui passe ensuite l'anneau de sainte Valérie, en signe de la foi catholique et pour qu'il « se glorifie dans le Seigneur ». Il lui met le cercle d'or sur la tête, et demande à Dieu que le couronné amène son peuple vers le salut. La remise de la bannière s'accompagne d'une prière faisant allusion au « bâton de la force et de l'équité » par laquelle il récompensera les justes et punira les méchants. L'attribution de ces *ducalia* a lieu à la porte de Saint-Étienne, à l'intérieur duquel pénètre aussitôt le cortège. C'est auprès de l'autel que le prince est ceint de l'épée, dont il doit user pour la défense de l'Église, de la veuve et de l'orphelin. L'épée est ensuite confiée au sénéchal qui la tient ostensiblement pendant tout l'office. Le doyen du chapitre passe également les éperons au duc, qui se voue aussitôt à Dieu et il jure de conserver les droits de l'Église de Limoges. Ensuite, le précenteur l'assoit sur le siège du doyen. Il suit donc du chœur la messe. Une prière et la secrète demandent à Dieu d'aider le nouveau duc, mentionné par son prénom. Juste avant l'*agnus Dei*, il se prosterne devant l'autel pour recevoir une nouvelle bénédiction de l'évêque. L'oraison après la communion implore également l'inspiration divine pour le duc. À la fin de la messe, celui-ci offre le manteau, le cercle d'or, l'anneau et la bannière à la cathédrale. L'évêque récite trois

²⁸ *History of William Marshall*, éd. A.J. HOLDEN, trad. angl. S. GREGORY, notes D. CROUCH (3 t., Londres, 2002–2004), v. 9555, i, p. 484; [Adam d'Eynsham], *Magna Vita sancti Hugonis. The Life of St Hugh of Lincoln*, éd. D.L. DOUIE/H. FARMER (2 t., Londres, Nelson, 1961–62), v. 11, i, p. 144.

²⁹ Geoffroi de Vigeois : *Novæ bibliothecæ manuscriptorum librorum*, éd. PH. LABBE (*Rerum aquitanicarum, præsertim bituricensium uberrima collectio*) (2 t., Paris, 1657), ii, p. 318–319 ; 'La chronique de Saint-Étienne de Limoges', éd. A. Leroux, *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, 32 (1885), p. 140–141.

³⁰ Éd. M. BOUQUET/L. DELISLE, dans *RHF*, xii, p. 451–453.

longues prières pour qu'il gouverne en toute humilité et justice, pour qu'il persévère dans la foi et pour qu'il soit toujours éclairé par Dieu.

Quoique ancienne, la cérémonie d'intronisation ducal a été augmentée de nombreux ajouts et rendue plus fastueuse à la fin du XII^e siècle par les rois angevins d'Angleterre. Leur effort de guerre contre Louis VII et Philippe Auguste s'accompagne d'une augmentation de leur propagande, visant à leur donner une légitimité dans des territoires dont l'autorité leur vient en théorie par vassalité du roi de France. Le rite, réitéré dans plusieurs villes épiscopales de leurs duchés, comporte une intronisation solennelle. Il faut toutefois remarquer que le trône en question n'est pas royal, ni même ducal, mais abbatial à Saint-Hilaire de Poitiers et décanal à Saint-Étienne de Limoges. Les deux sièges sont de nature ecclésiastique, ce qui mitige, peut-être de façon consciente, l'importance du rituel. À l'époque, l'iconographie sigillaire des Plantagenêt, mais aussi des Barcelone, réserve, à l'avant, la position assise de majesté à la titulature royale, tandis qu'au revers figure la représentation équestre, correspondant à la fonction ducal ou comtale.

Les *insignia ducatus*, dont parle Adam d'Eynsham, sont riches de sens. L'épée représente la justice et la défense de l'Église selon la prière de l'*Ordo* d'Élie, empruntée au *Pontifical romano-germanique*. Elle est ceinte à l'impétrant par l'archevêque, ce qui donne une touche théocratique au geste. Il en va de même avec les éperons, passés par le doyen de la cathédrale de Limoges, tout comme, à la même époque, dans l'adoubement des chevaliers, où la part des officiants laïques est progressivement réduite à la portion congrue. La couronne, s'il en est, tressée de roses, n'apparaît jamais désignée par le latin *corona*, mais par *circulus* ou *garlandea*. Elle ne prétend donc pas au symbolisme royal, mais elle renvoie au simple duc. Sa rotondité n'en concerne pas moins à l'univers, reposant désormais sur la tête du prince, et son caractère végétal pouvait évoquer quelques réminiscences des lauriers des empereurs romains. À l'époque carolingienne, cette forme inférieure de couronne n'avait été guère portée que par les princes de l'entourage proche de l'empereur ou en Bretagne, où les ducs se parent parfois du titre royal³¹. Plus riche est la signification de l'anneau de Valérie, passé au doigt du duc à Limoges. À en croire l'hagiographie constituée à l'époque carolingienne, la sainte, baptisée par l'Apôtre (sic) Martial, aurait été martyrisée par son fiancé le duc Étienne, qui se convertit à son tour avec le peuple³². C'est donc une bague de fiançailles reliquaires que reçoit le nouveau duc : les noces symboliques avec sa principauté accroissent sa sacralité, lui apportant les forces nécessaires pour s'acquitter correctement de sa tâche.

Le don de l'étendard semble provenir du rite par lequel les avoués étaient investis de la charge de défendre un domaine ecclésiastique. Dans une logique semblable, Guillaume le Bâtard avait reçu un *vexillum sancti Petri* des mains du pape en confirmation de ses droits sur l'Angleterre. Cette bannière était portée à la tête de ses troupes à Hastings (1066). Cette vocation militaire convient parfaitement à la mission du duc, *dux belli* (Jg 1, 1), « chef de guerre ». Dans une perspective encore théocratique, Adam d'Eynsham affirme que sa remise signifie l'investiture de la Normandie. Il ajoute qu'en le faisant tomber contre son gré le jour de son intronisation, Jean Sans Terre prophétisait la perte du duché. Le merveilleux chrétien est de mise dans une atmosphère de « sacre » ducal. Enfin, le gonfanon du vaincu figure parmi les principaux trophées de guerre. Il se peut que, pour contrer la légitimité de

³¹ G. TELLENBACH, 'Über Herzogskronen und Herzogshüte im Mittelalter', *Deutsches Archiv für Geschichte des Mittelalters*, 5 (1942), p. 57–62; D. CROUCH, *The Image of Aristocracy in Britain, 1000–1300* (Londres, 1993), p. 198–200.

³² B. BARRIÈRE, 'L'anneau de Valérie, mythe ou réalité?', dans *[manchmal gibt es 'in', manchmal 'dans']* V. NOTIN (éd.), *Valérie et Thomas Becket. De l'influence des Plantagenêt dans l'Œuvre de Limoges*, (Limoges, 1999), p. 11–18 ; J.-L. LEMAITRE, 'Sainte Valérie, sa vie et son culte d'après les textes limousins', *Ibid.*, p. 19–45.

geraldine.victoir 18/4/10 22:29

Commentaire: assise ?

maximilian.wemhoener 19/4/10 16:33

Mis en forme: Français

l'intronisation aquitaine, les Capétiens prétendent détenir à Saint-Denis la « bannière dorée » de Waïfre, duc d'Aquitaine, que Pépin le Bref avait tué au combat en 768³³. La propagande capétienne insinue, par conséquent, que l'investiture des Plantagenêt en Aquitaine souffre d'un vice de forme, puisque le gonfanon qu'ils reçoivent est faux.

Force est de conclure par le poids pesant de l'hommage prêté au roi de France. Face à lui, les comtes d'Anjou semblent avoir réagi de façon moins tranchée que les comtes de Barcelone. Voisins de l'Île-de-France, les premiers n'ont su ou pu se passer du rite de soumission. Sur le plan du droit, cette passivité leur a été fatale. Elle leur a valu d'être dépossédés de plusieurs de leurs duchés et comtés sous prétexte de félonie. Il est significatif qu'en 1259, à l'occasion du traité de Paris, Henri III accepte encore de se reconnaître vassal du roi de France et de prêter l'hommage à Louis IX. Dans sa *Vie de saint Louis* (1305-1309), Joinville (1225-1317) dit en avoir discuté avec le roi. Aux critiques de la noblesse française sur le traité auquel elle reprochait des concessions territoriales trop généreuses envers le roi d'Angleterre, Louis IX aurait répondu : « Il me semble que je fais un bon emploi de tout ce que je lui donne, parce qu'il n'était pas mon homme et que maintenant il entre dans mon hommage³⁴. » En revanche, à la même époque et dans des circonstances identiques, l'aversion des Catalans pour l'hommage au roi de France se concrétise dans le traité de Corbeil, passé en 1258 entre Jacques Ier et saint Louis. Le comte de Barcelone renonce définitivement à tous ses droits sur le sud de la France, à l'exception de Montpellier et de quelques possessions en Gévaudan et à Millau. Il obtient, en retour, d'être dégagé à jamais, lui et ses descendants, de l'hommage dû au roi. De façon fort historiciste en l'occurrence, les historiens catalans ont parfois critiqué Jacques Ier pour son abandon de cette vassalité dont ils n'ont pas toujours saisi la portée. Sa décision s'inscrit pourtant dans la logique d'émancipation des princes territoriaux à l'égard d'un pouvoir royal supérieur. La quête de l'autonomie conditionnait la politique de ses ancêtres depuis plusieurs siècles.

³³ A. J. STOCLET, 'À la recherche du ban perdu. Le trésor et les dépouilles de Waïfre, duc d'Aquitaine (†768), d'après Adémar de Chabannes, Rigord et quelques autres', *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 42 (1999), p. 343-382.

³⁴ Joinville, *Vie de saint Louis*, éd. J. MONFRIN (Paris, 32002), p. 554-555, §679.